

DELIBERATION N° 88-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SIAUD Alain	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BERTHIER Luc	GIRARDOT Frédéric	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	51
Nombre de pouvoirs :	07
Nombre de délégués votants :	58

OBJET : AGEDEN : PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Pour la période 2023-2025, la Communauté de Communes de la Matheysine s'est engagée dans le cadre d'une convention avec l'association AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour favoriser l'adaptation du territoire à la transition énergétique.

Les actions concernent l'accompagnement des collectivités, des entreprises et des ménages. L'Ageden intervient sur des missions de conseil en tant que tiers de confiance, pour les usagers, le service est neutre, indépendant et gratuit.

L'essentiel des moyens est cependant mobilisé pour le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) à destination des ménages (y compris pour les copropriétés). Une nouvelle fois, en 2025, le SPRH évolue.

Ainsi, la CC Matheysine s'est engagée dans la mise en place du Pacte Territorial France Rénov'. La collectivité pilote maintenant directement le service avec des cofinancements de l'AHAA (désengagement de la région puis du département). Le Pacte doit permettre une meilleure lisibilité du service rendu aux ménages, un fonctionnement

adapté aux besoins de la population et une bonne accessibilité de l'Espaces Conseil France Rénov' (ECFR'). Pour la Matheysine, c'est l'AGEDEN qui met en œuvre le service en continuité des années précédentes.

Détail de l'avenant envisagé pour les actions de l'Ageden :

	Dépense	Recettes	
AGEDEN suivi et instruction de Matheysine Rénovation	3 050 €	- €	
AGEDEN actions hors Pacte territorial pour les collectivités	4 605 €	2 330 €	Autres recettes mobilisées par l'Ageden
AGEDEN Pacte territorial France Rénov Part du Pacte mis en œuvre par l'Ageden	53 950 €	26 975 €	Recette Pacte ANAH
Accompagnement CCM SPRH 2026	5 200 €	2 600 €	Subvention ANAH
Convention AGEDEN	66 805 €	31 905 €	
Reste à charge EPCI	34 900 €		

Pour rappel, en 2024 :

- Budget prévisionnel = 53 584 €
- Recettes (SARE, autres dispositifs...) = 25 950 €
- Reste à charge pour l'EPCI = 27 644 €
- Coût total du programme = 78 383 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme d'actions 2025 ;
- ➔ **ACTE** la contribution et le plan de financement 2025 ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles au titre du SARE ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer l'avenant et tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

